

Répression de la criminalité

Je ne condamne pas la télévision comme telle, mais une portion importante de son contenu, me faisant ainsi le porte-parole de tous les Canadiens qui ont manifestement tenu cette catégorie d'émissions en partie responsable de la montée pour le moins radicale de la violence. En effet, lors d'un sondage de GALLUP, des enquêteurs canadiens ont interrogé des Canadiens en leur signalant six causes possibles de l'augmentation du taux de la criminalité et de la violence; 54 p. 100 de la population canadienne ont exprimé l'avis que la télévision était la troisième force en importance.

La plupart des comportements sociaux humains sont acquis par l'observation et l'imitation. La vivacité, la fidélité et l'ubiquité de la télévision permettent de croire que les adultes autant que les enfants adoptent les comportements qu'ils observent à la télévision et suivent comme modèles. En effet, une récente étude de sociologues américains a démontré que plus un enfant regarde les émissions violentes à la télévision, plus vraisemblablement il sera agressif. L'on calcule qu'un adolescent, au terme de ses études secondaires, aura vu 15,000 heures de télévision durant lesquelles il aura assisté à 31,000 meurtres. Ces chiffres ne sont pas le fruit d'élucubrations mais ils sont issus d'une enquête menée par un psychiatre, le Dr Katz, et les résultats ont été rendus publics à la 25^e Réunion annuelle des psychiatres canadiens tenue en octobre 1975.

La violence à la télévision a parfois été justifiée au nom même de la morale, à savoir que le mauvais garçon est puni pour ses méfaits. Résultat? La violence est encore dépeinte comme un moyen de solution aux problèmes.

Au cours de l'été 1974, la direction de la recherche de la radio-télévision canadienne a entrepris une analyse de 55 émissions de divertissement diffusées sur deux postes de télévision canadiens. Un total de 108 épisodes violents furent rapportés en 36 heures de visionnement, soit une fréquence de trois meurtres par heure. Un fait à signaler, la grande partie des programmes et des actes violents télévisés se sont avérés des productions d'origine américaine.

Voilà le point crucial: l'influence de la culture américaine, manifestement présente avec la profusion des postes de télévision apportée par la câblodiffusion est une menace pour nous. Le facteur économique est en grande partie responsable de cet état de fait. Il appert que les émissions achetées à l'étranger subventionnent la production d'émissions canadiennes d'un réseau commercial. Par exemple, des séries telles que Mannix, Cannon et Kojak sont achetées par le réseau américain à raison de 250,000 dollars par épisode, tandis qu'un radiodiffuseur canadien (et tout autre acheteur étranger) peut acheter les mêmes séries pour aussi peu que 5,000 dollars, d'où l'avantage monétaire, certes non négligeable.

Les émissions dites violentes sont principalement importées des États-Unis, comme je l'ai dit tantôt. Si l'on classe toutes les sections d'émissions d'une demi-heure, montrées à Toronto, en fonction du pays d'origine et des catégories violentes, non violentes, sportives et informatives, on constate que 34 p. 100 des émissions, de toutes origines, sont violentes, et la plus grande partie d'entre elles, soit 68 p. 100, est d'origine américaine. 47 p. 100 des émissions américaines contre seulement 3 p. 100 des émissions canadiennes contiennent des éléments de violence. Les séries dramatiques présentées à la télévision américaine ont été orientées vers le crime et la violence. C'est donc consciemment qu'un tel choix d'émissions est effectué.

Tout ceci suggère, monsieur le président, que la télévision peut avoir un effet cumulatif nuisible: celle-ci rend la population plus inquiète des dangers de la société que les

conditions de vie actuelles ne pourraient le justifier. Ces programmes constituent le plus grand attentat à la dignité humaine, au respect de la vie elle-même.

C'est pourquoi, monsieur le président, je pense qu'il incombe à la Chambre et au comité de considérer sérieusement la possibilité de restreindre le visionnement aux heures dites familiales, d'émissions violentes où les armes à feu sont utilisées pour des règlements de conflits.

Mon but est de sensibiliser l'opinion publique à la menace constante des programmes de télévision où la violence est de quelque manière rendue prestigieuse et justifiable, et on doit cesser, monsieur le président, de promouvoir cette fausseté dans une société civilisée.

Monsieur le président, j'espère qu'au stade de l'étude en comité et à l'étape du rapport j'aurai l'occasion de présenter mon amendement en bonne et due forme.

[Traduction]

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mes commentaires sur le bill, je tiens à dire combien je me scandalise, comme toute la Chambre j'en suis certain, de la déclaration que vient de faire le leader du gouvernement à la Chambre. Il parle de clôture à propos de l'importante question que nous débattons, question fondamentale pour chaque citoyen canadien, car c'est la liberté de tous qui est en jeu. Je suis à la fois scandalisé et étonné d'une pareille annonce.

Des voix: C'est honteux.

Une voix: On veut museler le Parlement.

Une voix: C'est le peuple canadien qu'on muselle.

M. Alkenbrack: Cela doit venir du premier ministre (M. Trudeau). Je me demande pourquoi le gouvernement se dépêche tellement et se dispose à rejeter ces arguments fondamentaux que nous avançons pour défendre la liberté et les droits de la majorité de nos concitoyens.

Je voudrais commencer mes commentaires sur le bill C-83 en félicitant mon collègue, le député d'Edmonton-Est (M. Skoreyko), de l'excellent discours qu'il a fait il y a une semaine. Lui et le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) qui a pris la parole le lundi suivant, ont réussi à montrer que ce bill n'a rien à voir avec ce que le ministre de la Justice (M. Basford) a appelé un grand projet législatif du gouvernement. J'appuie sans réserve l'amendement du député de Calgary-Nord qui préconise une mesure de réglementation des armes à feu distincte du reste du bill qui n'a pas de rapport avec cette question.

● (1730)

Comme l'a souligné le député d'Edmonton-Est (M. Skoreyko), beaucoup d'entre nous pourraient être obligés de voter contre le bill pour en rejeter une partie. C'est absolument injuste, monsieur l'Orateur, non seulement injuste pour les députés mais aussi pour leurs électeurs.

Je me demande si le ministre de la Justice croit réellement qu'il y a des gens assez naïfs pour croire que les armes quittent d'elles-mêmes leur lieu de rangement, se chargent et vont ensuite commettre des crimes. Tel n'est pas le cas, mais c'est ce que nous devons croire si nous acceptons l'argument du ministre pour qui la seule façon de mettre fin à l'usage criminel des armes c'est de donner une autorisation à tous les propriétaires respectueux de la loi. En fait de crédibilité, le ministre ne marque aucun point.